



Liquidation judiciaire d' un commerce

Par **salsaluc**, le **25/11/2012** à **19:00**

Bonjour,

Suite à la liquidation judiciaire de mon locataire en date de octobre 2011 , mon " ancien "gestionnaire "a continué à être payé , et donc à me reverser les loyers.

Mes deux questions sont donc les suivantes;

A t' il dû faire signer un nouveau BAIL aux locataires ?

Et si c' est le cas ces locataires ont ils le droit de conserver mon local ?

Aussi , dans le cas ou un nouveau BAIL n' aurait pas été signé , comment mon gestionnaire aurait il pû encaisser des loyers d' une société en liquidation judiciaire ?

Merci par avance de vos réponses

Luc